



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE** **CNIG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Conseil national
de l'information
géolocalisée



Commission Géopositionnement

COMPTE RENDU DE RÉUNION
Groupe de travail temporaire Usages des infrastructures géodésiques
Commission GÉOPOSITIONNEMENT du CNIG
le 9 septembre 2022 9h30-12h15
Visioconférence
Version du 12/9/2022

Participants : Bruno Garayt (IGN), Gaël André (SHOM), Gilbert Ferhat (INSA), Gilles Canaud (IGN), Hervé Wysocinski (D3E), Marianne Métois (Université Lyon 1), Michel Kasser (IGSO), Paul-Henri Faure (CNR), Sébastien Saur (IGN), Thibault Gianelli (SHOM), Simon Olivé (TotalEnergies), Thierry Duquesnoy (IGN), Thomas Touzé (EDF), Paul Chambon (Teria), Pierre Briole (CNRS), Jean-Baptiste Fresse (IGN), Frédéric Bertrand (IGN), Laurent Morel (ESGT)

Responsable de séance : Olivier Jamet (IGN)
Secrétaire: Charles Velut (IGN)

Ordre du jour :

- 1/ Point sur les actions
- 2/ Présentation de RESANA
- 3/ Périmètre de l'étude
- 4/ Livrable attendu
- 5/ Présentation des statistiques IGN
 - statistiques RGP et calculs en ligne (Sébastien Saur)
 - statistiques réseaux matérialisés et collaboratif (Frédéric Bertrand)
- 6/ Trame du document : Proposition d'étude et de consultation portant sur l'usage des infrastructures géodésiques
- 7/ Organisation de la rédaction

Prochaine réunion du groupe de travail :

La prochaine réunion se tiendra à l'IGN (St Mandé) et en visioconférence le 12 octobre 2022(14h-17h).

Accès documentaire :

Les présentations seront mises en ligne sur le site internet du CNIG, à la page¹ de la commission Géopositionnement.

¹ http://cnig.gouv.fr/?page_id=20361

Conclusions principales:

Le périmètre d'étude inclut les connexions frontalières des infrastructures géodésiques. Le périmètre d'étude retenu inclut les usages des secteurs public (hors Défense) et privé, restreint aux infrastructures pérennes, y compris locales, permettant un accès à la référence nationale.

Le groupe de travail élaborera et proposera les livrables correspondants au cahier des charges d'étude et au questionnaire de consultation, à l'exclusion de la supervision, de la réalisation et de la synthèse de la consultation.

L'objectif de rédaction d'une version préliminaire du cahier des charges (§ 1 & 2) est fixé au 12 octobre 2022.

Synthèse des actions

Clôture en séance des actions suivantes :

- Proposer une trame du cahier des charges de l'étude et mettre en place un espace dédié permettant aux membres du Groupe de travail d'y porter leurs contributions.
- Préparer et présenter au Groupe de travail l'état des statistiques routinières produites par l'IGN sur la consultation du RGP et des réseaux matérialisés.
- Relayer entre Groupe de travail Réglementation, Normes & Information Géodésique et Groupe de travail Usages des infrastructures géodésiques les invitations à réunion.

Actions ouvertes :

- Informer de la constitution du Groupe de travail et proposer aux organismes d'y contribuer : OGE, CSNGT, CRIGE, RTE, EDF, ENEDIS, VINCI Autoroutes, GRT Gaz, groupes du BTP, VNF, BRGM.
 - o Michel Kasser prendra contact avec Bertrand Clergeot de l'OGE, également représenté par Paul Chambon ;
 - o Thomas Touzé prendra contact avec les entreprises Geofit, Xblue ;
 - o Olivier Jamet contactera le BRGM ;
 - o Paul Henri Faure transmettra les contacts possibles (Vinci terrassement, Vinci construction, SINTEGRA, Fugro Geoid, Sixense, ALATAMETRIS).
- Proposer une brève d'information à destination du CNIG, en accompagnement de la diffusion du compte-rendu, ainsi qu'une présentation en commission Besoins et Usages.
 - o Pierre Briole informera la commission Besoins et Usages lors de la prochaine réunion des présidents de commissions du 7 octobre 2022.
- Proposer une brève d'information lorsque le questionnaire sera établi aux revues XYZ, Géomètre.

Compte rendu synthétique:

Introduction

Présentation des participants et rappel du cadre du groupe de travail, constitué suite à la demande adressée par l'IGN à la commission GEOPOS et relative à l'entretien des infrastructures géodésiques (voir CR de la 1^{ère} réunion, 1^{er} juin 2022). Il s'agit de la seconde réunion du groupe de travail.

1/ Point sur les actions

Le suivi des actions est présenté et mis à jour.

2/ Présentation de RESANA

La plateforme Resana (<https://resana.numerique.gouv.fr/public/>) permet l'édition collaborative de document dans l'espace dédié aux activités du groupe de travail. Les documents finalisés sont diffusés sur le site du CNIG, à la page du groupe de travail : http://cnig.gouv.fr/?page_id=20361. La liste des accès est actualisée en séance.

3/ Périmètre de l'étude

Le périmètre géographique initialement identifié se limite aux territoires, mentionnés dans l'arrêté du 5 mars 2019 portant application du décret n° 2000-1276 du 26 décembre 2000 modifié : France métropolitaine, Antilles françaises, Guyane, Réunion, Mayotte, Saint Pierre et Miquelon, TAAF, Wallis et Futuna, Îles Éparses, Clipperton.

La question est posée d'étendre ce périmètre géographique à d'autres territoires sur lesquels des organismes publics français entretiennent des infrastructures. Cette question sera rediscutée avec le SHOM, principal organisme concerné. La liste des territoires pris en compte sera établie explicitement dans le document.

Le périmètre d'étude inclut les connexions frontalières des infrastructures géodésiques. Le périmètre d'étude retenu inclut les usages des secteurs public (hors Défense) et privé, restreint aux infrastructures pérennes, y compris locales, permettant un accès à la référence nationale.

4/ Livrable attendu

Sont présentées quatre options possibles d'implication du groupe de travail allant de la rédaction du seul cahier des charges d'étude à la mise en place d'un questionnaire, d'une supervision de l'étude et de sa réalisation.

Il est décidé que le groupe de travail élaborera et proposera les livrables correspondants à un cahier des charges d'étude et à un questionnaire de consultation. La participation des membres du groupe à la rédaction de ces documents se fera sur la base du volontariat.

Ces deux livrables seront remis à la commission GEOPOS à la fin des travaux du groupe.

La supervision, la réalisation de l'étude et a fortiori les rapports qui en résulteront ne font pas partie du mandat du groupe.

La supervision de la consultation pourra faire l'objet d'un appel à participation ultérieur si les modalités de réalisation de l'étude le permettent.

Pierre Briole informera la commission Besoins et Usages (Florent Cholat et Marie Lambois) lors de la prochaine réunion des présidents de commissions du 7 octobre 2022. La commission Besoins et Usages devra par ailleurs être tenue informée dans le courant du travail du groupe de sorte à pouvoir interagir sur le contenu des livrables.

5/ Présentation des statistiques IGN

Sébastien Saur présente les statistiques existantes relatives au RGP et aux calculs en ligne. Un visiteur unique correspond à un visiteur qui est venu au moins une fois sur le mois considéré (avec la même IP).

Affiner le niveau de statistique par station est techniquement possible mais peut représenter une charge de travail conséquente.

La rediffusion des données RGP via d'autres canaux identifiés demeure limitée à quelques stations (10% RGP pour EPOS).

Frédéric Bertrand présente les statistiques existantes relatives réseaux matérialisés et aux remontées collaboratives.

Concernant les remontées collaboratives, elles peuvent être réalisées sur la base d'un

- signalement anonyme via l'App Géodésie de poche ;
- signalement utilisateur enregistré via l'App Géodésie de poche ; ou
- via l'espace collaboratif associé à un compte utilisateur.

La question de corréler les statistiques avec l'emprise des projets de grandes infrastructures (LGV, canal seine nord Europe) ou de densité de population est posée.

6/ Trame du document : Proposition d'étude et de consultation portant sur l'usage des infrastructures géodésiques

La trame du document est présentée. La dénomination des thématiques infrastructures altimétrique et infrastructure géométrique, équivoque, est à reformuler (réseau de nivellement et réseaux matérialisés de géodésie par exemple).

7/ Organisation de la rédaction

Un premier recueil des contributions possibles de chacun sur les différents paragraphes est effectué. Ce recueil constitue l'organisation de la rédaction d'une version préliminaire du cahier des charges.

L'objectif de rédaction d'une version préliminaire du cahier des charges (§ 1 & 2) est fixé au 12 octobre 2022).